

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025

Ordre du jour

- Projet délibération prévoyance santé
- Vote des taxes
- Vote des subventions
- Désignation des représentants de la section de la Grange et de la Commune pour la vente à Mme Boyer
- Questions diverses

Présents : Jeannine ALLEZARD, Isabelle BARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Patrick THOMAS, Christian RICOUX,

Absent : néant

Séance ouverte à 14h14

Prévoyance santé :

La prévoyance santé va être obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Le centre de gestion propose de faire des appels d'offre pour l'ensemble des collectivités du Puy de Dôme. Le conseil municipal accepte de mandater le CDG 63 pour lancer une procédure de mise en concurrence.

Vote des taxes :

Le taux des taxes 2025 restera inchangé :

TFB : 33.05 %, TFNB : 70.09 % et TH des résidence secondaires : 6.54 %

Vote des subventions :

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations qui en ont fait la demande :

ADMR	120 €
AMICALE CHASSEURS ST SAUVEUR	150 €
CROIX ROUGE	100 €
DONNEURS SANG	100 €
COMITE DES FETES DE ST-SAUVEUR	300 €
LES AMIS DU VIEUX CLAVELIER	300 €
FNACA Arlanc	50 €
Pompiers d'Arlanc	100 €
AGPA (généalogie)	50 €

Désignation de représentants de la section de La Grange et de la Commune pour la vente à Mme Boyer :

Un acte authentique de transfert de biens de section de La Grange doit être adressé aux services de publicité foncière. Cet acte sera effectué par la Commune afin de réduire les frais de notaire. Afin de finaliser la vente de la parcelle AE 293, Mr Henri Mavel est désigné comme représentant de la section de La Grange et Mr Roland Chalendar est désigné comme représentant de la Commune.

Questions diverses :

- **Parcelle AD 134 de Mme Valat** : une déclaration d'utilité publique sera engagée si la propriétaire ne veut pas vendre.

La séance est levée à 15h12